

---

**Annexe**

**Séminaire régional pour les Caraïbes sur la mise en œuvre  
de la deuxième Décennie internationale de l'élimination  
du colonialisme (prochaines étapes de la décolonisation),  
organisé à Saint-Georges (Grenade) du 22 au 24 mai 2007**

**Table des matières**

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	22
II. Organisation du séminaire .....	22
III. Déroulement du séminaire .....	24
A. Travaux du séminaire .....	24
B. Déclarations et discussion .....	24
IV. Conclusions et recommandations .....	25
 Appendices	
I. Liste des participants .....	32
II. Message du Secrétaire général .....	34
III. Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple grenadiens .....	35

## **I. Introduction**

1. Dans sa résolution 55/146 du 8 décembre 2000, l'Assemblée générale a proclamé la période 2001-2010 deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et prié les États Membres de redoubler d'efforts pour appliquer le plan d'action, tel qu'il figure dans l'annexe au rapport du Secrétaire général (A/46/634/Rev.1 et Corr.1), mis à jour, le cas échéant, pour servir de plan d'action pour la deuxième Décennie. Le rapport du Secrétaire général sur la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (A/56/61) contient un plan d'action mis à jour.

2. Dans sa résolution 61/130 du 14 décembre 2006, l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail envisagé pour 2007 par le Comité spécial chargé d'examiner la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, comprenant la tenue d'un séminaire pour la région des Caraïbes qui serait organisé par le Comité spécial et auquel participeraient les représentants de tous les Territoires non autonomes.

3. Comme énoncé dans les directives et le règlement intérieur du séminaire (A/AC/109/2007/1), le séminaire a pour objet d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, afin de définir des priorités pour le suivi et l'intensification des interventions menées jusqu'à la fin de la Décennie. Il servira aussi à évaluer la situation dans les territoires non autonomes, en particulier leur évolution constitutionnelle vers l'autonomie et l'autodétermination, afin d'élaborer, avec les puissances administrantes et les représentants des territoires non autonomes, un programme de travail constructif et individualisé pour la décolonisation des territoires non autonomes. En outre, le séminaire permettra de déterminer les domaines dans lesquels le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale pourraient améliorer les programmes d'assistance aux territoires, dans le cadre d'une démarche globale, pour leur assurer une évolution politique et un développement socioéconomique viable à terme.

4. Les débats à l'ordre du jour du séminaire devraient permettre au Comité spécial d'analyser et d'évaluer de façon réaliste la situation dans les territoires non autonomes. Les participants accorderont la priorité aux vues des populations concernées et ils s'assureront la participation d'organisations et d'institutions prenant une part active au développement politique, économique et social de ces territoires.

5. Les vues exposées par les participants serviront de base aux conclusions et recommandations du séminaire, que le Comité spécial examinera avec soin avant de soumettre à l'Assemblée générale ses propositions concernant la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

## **II. Organisation du séminaire**

6. Le séminaire s'est tenu à Saint-Georges (Grenade) du 22 au 24 mai 2007.

7. Il a comporté cinq séances, auxquelles ont participé des représentants des États Membres des Nations Unies, de territoires non autonomes, de puissances administrantes, d'organisations non gouvernementales, régionales et autres ainsi que d'experts. La liste des participants est présentée à l'annexe I. L'objectif du séminaire était de susciter un échange de vues franc et ouvert.

8. Le séminaire a été animé par Margaret Hughes Ferrari, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente du Comité spécial, avec la participation des membres du Comité spécial ci-après : Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Fédération de Russie, Grenade (pays hôte), Indonésie, Iran (République islamique d'), Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Timor-Leste et Venezuela (République bolivarienne du). La France et les États-Unis d'Amérique, Puissances administrantes, ont participé au séminaire à titre d'observateurs. L'Algérie, l'Argentine, l'Espagne et le Maroc ont également participé au séminaire.

9. À la première séance, le 22 mai 2007, les membres ci-après du Comité spécial ont été nommés vice-présidents du séminaire : Luc Joseph Okio (Congo) et Sofia Borges (Timor-Leste). Rodrigo Malmierca Diaz (Cuba) a été nommé rapporteur du séminaire. Le rapporteur a guidé les travaux du groupe de rédaction, composé de représentants de tous les membres du Comité spécial présents au séminaire : Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Fédération de Russie, Grenade (pays hôte), Indonésie, Iran (République islamique d'), Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Timor-Leste et Venezuela (République bolivarienne du).

10. L'ordre du jour du séminaire était le suivant :

1. Rôle du Comité spécial dans la facilitation de la décolonisation des territoires non autonomes, dans le cadre de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme :
  - a) Définition des prochaines étapes;
  - b) Renforcement de la coopération avec les puissances administrantes;
  - c) Amélioration de la participation des populations des territoires non autonomes.
2. Perspectives des puissances administrantes et des gouvernements des territoires, et vues des experts sur l'achèvement du processus de décolonisation :
  - a) Dans les Caraïbes;
  - b) Dans le Pacifique;
  - c) Dans d'autres territoires non autonomes.
3. Suite donnée au séminaire régional pour le Pacifique, notamment en ce qui concerne les Tokélaou :
  - a) Point de vue du Comité spécial;
  - b) Point de vue des puissances administrantes;
  - c) Point de vue des territoires non autonomes;
  - d) Point de vue des experts.
4. Rôle du système des Nations Unies dans la fourniture d'une assistance aux territoires non autonomes : exposés du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres intervenants.
5. Recommandations sur la promotion du processus de décolonisation pour le reste de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

### III. Déroulement du séminaire

#### A. Travaux du séminaire

11. Le 22 mai, Margaret Hughes Ferrari (Saint-Vincent-et-les Grenadines) a ouvert la réunion en sa qualité de Présidente.

12. Le Ministre des affaires étrangères de la Grenade, Elvin Nimrod, a pris la parole.

13. À la même séance, le 22 mai, le Chef du Groupe de la décolonisation au sein du Département des affaires politiques a donné lecture d'un message du Secrétaire général (voir appendice II).

14. À la même séance, le Président du Comité spécial a fait une déclaration.

15. Le 24 mai, à la 5<sup>e</sup> séance, la Présidente a fait une déclaration finale.

16. À la même séance, les participants ont adopté par acclamation une motion de remerciement au Gouvernement et au peuple grenadien (voir appendice III).

#### B. Déclarations et discussion<sup>a</sup>

17. À la 1<sup>re</sup> séance, le 22 mai, la Présidente a fait une déclaration. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Argentine, de Cuba, de Montserrat, de Gibraltar et de l'Espagne. La Présidente a fait une nouvelle déclaration.

18. À la 2<sup>e</sup> séance, le 22 mai, les représentants du Front POLISARIO, du Maroc, de l'Algérie, de Cuba et la Présidente ont fait des déclarations sur des motions d'ordre. L'expert Howard Fergus a fait un exposé sur les efforts de décolonisation dans les territoires non autonomes des Caraïbes.

19. À la 3<sup>e</sup> séance, le 23 mai, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Argentine, de Cuba, des îles Falkland (Malvinas)<sup>b</sup>, du Front, de l'Iran (République islamique d'), du Maroc et des îles Turques et Caïques. Le représentant de l'Algérie a fait une déclaration sur la motion d'ordre. Le représentant du Maroc a fait une nouvelle déclaration. L'expert La Verne E. Ragster a fait un exposé sur la constitution proposée pour les îles Vierges américaines. L'observateur de Sainte-Hélène a fait une déclaration.

20. À la 4<sup>e</sup> séance, le 23 mai, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Algérie et du Chili. Les représentants de l'Algérie et du Maroc ont fait des déclarations en exerçant leur droit de réponse. Le représentant du siège sous-régional pour les Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a fait un exposé sur les territoires non autonomes dans la région des Caraïbes. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants d'organisations non gouvernementales, le Conseil national des femmes d'Anguilla et le Education and Development Programme (GRENED) de la Grenade.

21. À la 5<sup>e</sup> séance, le 24 mai, les participants ont examiné le projet de rapport du séminaire, présenté par le Rapporteur, Rodrigo Malmierca Diaz (Cuba).

<sup>a</sup> L'ensemble des déclarations et des documents de travail du séminaire sont disponibles en anglais sur le site Web de l'ONU consacré à la décolonisation, à l'adresse suivante : <http://www.un.org/Depts/dpi/decolonization>.

<sup>b</sup> Il existe un différend entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au sujet de la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas).

#### **IV. Conclusions et recommandations**

22. À la 5<sup>e</sup> séance, le 24 mai 2007, la Présidente a présenté aux participants les conclusions et recommandations résumées ci-après.

##### **A. Rôle du Comité spécial quant à la facilitation de la décolonisation des territoires non autonomes dans le cadre de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme**

###### **1. Élimination du colonialisme, rôle du Comité spécial et plan d'action**

1. Le séminaire a confirmé que l'ONU joue un rôle utile dans le processus de décolonisation. Le mandat du Comité spécial représente un programme politique majeur de l'Organisation. L'Organisation des Nations Unies doit continuer de prêter son appui jusqu'à ce que toutes les questions de décolonisation en suspens soient résolues de manière satisfaisante.
2. Les participants ont réaffirmé le rôle primordial joué par le Comité spécial concernant la décolonisation et l'accélération de la mise en œuvre du plan d'action en vue de la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, conformément à la résolution 55/146 de l'Assemblée générale, ainsi que le suivi de la situation dans les territoires concernés.
3. Les participants ont recommandé que le Comité spécial continue à suivre activement l'évolution des territoires non autonomes vers l'autodétermination, conformément aux résolutions et décisions de l'ONU.
4. Le Comité spécial devrait permettre, au besoin et au cas par cas, la participation des représentants des territoires non autonomes à ses consultations avec les puissances administrantes.
5. L'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1960, ne sera pas achevée tant qu'il restera des territoires non autonomes qui n'auront pas exercé leur droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Comité spécial sur des situations coloniales particulières. Les droits inaliénables de leur population doivent être garantis par l'ONU et par le Comité spécial, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) du 15 décembre 1960.
6. Tant qu'une puissance administrante exerce son pouvoir unilatéral de légiférer et d'édicter d'autres règlements affectant les territoires non autonomes, sans leur consentement, par le biais de lois, décrets, ordonnances et autres moyens, un territoire ne peut être considéré comme autonome.
7. Dans le processus de décolonisation et lorsqu'il n'existe pas de différend en matière de souveraineté, il n'a pas d'autre option que le principe de l'autodétermination qui est aussi un droit fondamental. Toutes les options disponibles en matière d'autodétermination sont valables dans la mesure où elles sont conformes aux souhaits librement exprimés des populations concernées et aux principes clairement définis énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans les résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) et dans d'autres résolutions et décisions pertinentes.

8. Toute tentative visant à détruire l'unité nationale et à saper l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies.
9. Les participants ont souligné que, lors de l'élaboration des programmes de travail pour les différents territoires, il faudrait assurer la participation de représentants des territoires non autonomes dans lesquels il n'existe pas de différend au sujet de la souveraineté. Ils ont ajouté que tout programme de travail devrait comprendre une campagne d'information et d'éducation à l'intention des populations de ces territoires, des missions de visite du Comité spécial afin d'évaluer la situation sur place et un régime de consultation acceptable pour les habitants de ces territoires, aboutissant à l'exercice de leur droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions de l'ONU.
10. En vue de renforcer l'échange d'informations, le Comité spécial, en consultation avec la puissance administrante et les gouvernements des territoires, étudiera la possibilité de mettre en place un « agent de liaison du Comité spécial » dans chaque territoire non autonome dans lequel il n'existe pas de différend au sujet de la souveraineté pour aider à faciliter les contacts de travail du Comité spécial avec le gouvernement élu du territoire.
11. Le Comité spécial devrait continuer à mettre au point un mécanisme permettant d'examiner systématiquement, chaque année, la mise en œuvre des recommandations spécifiques sur la décolonisation, en mettant l'accent sur l'application du mandat figurant dans les résolutions de l'Assemblée générale et du plan d'action de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.
12. Les territoires non autonomes ayant des caractéristiques très différentes, certains participants ont dit qu'il fallait envisager l'adoption d'une nouvelle conception de la décolonisation, dans le contexte des réalités mondiales actuelles et au cas par cas. Le Comité spécial a accepté d'étudier, en faisant preuve de créativité, les possibilités existant parmi le large éventail de transitions légitimes vers l'autodétermination, à condition que le peuple d'un territoire ait la possibilité de décider en pleine connaissance de cause. À ce propos, la déclaration de la Présidente a été bien accueillie par plusieurs intervenants.
13. Dans les cas où un territoire non autonome donné préfère clairement faire fond sur la situation existante, le Comité spécial voudra peut-être étudier les mesures qu'il pourrait prendre, en gardant à l'esprit les intérêts du territoire non autonome en la matière; l'objectif de la décolonisation recherché par l'ONU pourrait ainsi être atteint de façon relativement simple.

## 2. Campagnes de sensibilisation et d'information

14. L'examen continu des diverses options en matière d'autodétermination par toutes les parties concernées et la diffusion d'informations à ce sujet parmi les populations des territoires non autonomes jouent un rôle important dans la réalisation des objectifs de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et du plan d'action.
15. À ce propos, les participants au séminaire ont souligné l'importance de l'éducation, de la sensibilisation et d'un dialogue continu sur les questions d'autodétermination et de décolonisation visant les peuples des territoires non autonomes avec leur participation.

16. Les participants ont déclaré que le Comité spécial devrait lancer, avec le Département de l'information, une campagne de sensibilisation du public afin de promouvoir dans les territoires une meilleure compréhension des options offertes par les résolutions de l'ONU sur la décolonisation en matière d'autodétermination, notamment dans le cadre de l'élaboration de programmes de travail pour différents territoires. Cette initiative devrait avoir pour objectif la diffusion d'informations et la sensibilisation de l'opinion dans les territoires, afin que les habitants comprennent mieux les options qui leur sont offertes en matière de statut politique légitime, conformément aux résolutions de l'ONU, y compris la Déclaration de 1960.
17. À ce sujet, les participants ont engagé le Département de l'information à continuer de diffuser des renseignements, notamment aux médias, aux organisations non gouvernementales et aux groupes de citoyens, grâce aux moyens de communication dont il dispose, et en tirant parti d'occasions telles que les séminaires régionaux et les missions de visite. Les centres d'information des Nations Unies pourraient participer à ces activités. Les participants se sont félicités de la publication en mars 2007 d'une brochure intitulée « What the United Nations can do to assist the Non-Self-Governing Territories » (Comment l'ONU peut venir en aide aux territoires non autonomes) préparée par le Département de l'information et le Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques, et qui est également disponible sur le site Web de l'ONU consacré à la décolonisation.
18. Les participants ont encouragé l'ONU à aider les territoires non autonomes dotés du statut d'observateur aux conférences et sommets mondiaux des Nations Unies et aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale en facilitant la diffusion dans ces territoires d'informations concernant les conférences et sessions.
19. Les participants ont rappelé que les puissances administrantes et les territoires peuvent demander, s'il n'y a pas de conflit de souveraineté, une assistance pour tout processus de consultation concernant tout acte d'autodétermination.

### **3. Missions de visite et missions spéciales**

20. Les participants ont insisté sur le fait que les missions de visite et missions spéciales du Comité étaient essentielles pour sensibiliser les populations aux questions liées à la décolonisation et aux différentes options en matière d'autodétermination. Ils ont également pris acte de l'impact positif de ces missions qui, en outre, offrent l'occasion d'évaluer la situation dans les territoires concernés et de prendre connaissance des souhaits et aspirations des peuples de ces territoires concernant leur futur statut.
21. De plus, les participants ont noté l'intérêt manifesté lors du séminaire par des représentants de territoires non autonomes pour ces missions de visite et missions spéciales. Ils ont vivement souhaité que de telles missions soient organisées dès que possible, et demandé aux puissances administrantes de les faciliter, dans les cas où il n'y a pas de différend en matière de souveraineté. Ils ont réaffirmé l'importance de ces missions combinées à des approches novatrices et plus efficaces par rapport à leur coût pour prendre connaissance d'une diversité représentative d'opinions de la population dans le territoire concerné.

#### 4. Séminaires régionaux

22. Organisés dans le cadre du plan d'action de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, les séminaires régionaux permettent de débattre de questions intéressant les territoires non autonomes et donnent aux représentants des peuples de ces territoires l'occasion de présenter leurs vues et de faire part de leurs recommandations au Comité spécial. Les puissances administrantes devraient faciliter la participation de représentants élus des territoires à ces séminaires, conformément aux résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies.
23. Le caractère régional des séminaires, organisés alternativement aux Caraïbes et dans le Pacifique, demeure un élément décisif de leur réussite. Les participants ont encouragé le Comité à organiser ces séminaires, chaque fois que possible, dans un territoire non autonome.
24. Les participants ont pris note de la décision du Comité spécial de coordonner ses séminaires annuels avec les autres activités qu'il mènerait dans les territoires non autonomes, notamment ses missions de visite et missions spéciales, le cas échéant, afin de mieux utiliser ses ressources.
25. Le Comité spécial devrait adopter le rapport du séminaire régional organisé à Saint-Georges (Grenade) du 22 au 24 mai 2007 et l'inclure dans son rapport à l'Assemblée générale, comme il l'a fait pour les rapports des séminaires régionaux précédents. Les participants ont également recommandé que, dans toute la mesure possible, le Comité spécial intègre dans ses résolutions sur la décolonisation les recommandations formulées lors des séminaires régionaux, qui sont d'importantes expressions de la volonté des peuples des territoires non autonomes.
26. Les participants ont souligné une nouvelle fois l'importance des conclusions et recommandations des séminaires régionaux précédents tenus à Vanuatu (1990), à la Barbade (1990), à la Grenade (1992), en Papouasie-Nouvelle-Guinée (1993, 1996 et 2004), à Trinité-et-Tobago (1995), à Antigua-et-Barbuda (1997), aux îles Fidji (1998, 2002 et 2006), à Sainte-Lucie (1999), aux Îles Marshall (2000), à Cuba (2001), à Anguilla (2003) et à Saint-Vincent-et-les Grenadines (2005).

#### 5. Rôle des puissances administrantes et des autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies

27. Les participants se sont félicités de la présence de représentants des États-Unis et de la France, et ont accueilli avec satisfaction la déclaration de la Nouvelle-Zélande indiquant qu'elle continuerait de coopérer avec le Comité spécial concernant les Tokelaou. Ils ont regretté l'absence de représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et ont à nouveau appelé toutes les puissances administrantes à engager à l'avenir un dialogue constructif avec le Comité spécial.
28. Les participants ont à nouveau recommandé que le Comité spécial, les puissances administrantes et les territoires non autonomes engagent un dialogue constructif et aient recours à des moyens novateurs d'accélérer la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie internationale et du Plan d'action pour l'élimination du colonialisme qui figurent dans la résolution 55/146 de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 2000, rappelant qu'il ne pourrait y avoir de progrès sans une participation active des puissances

administrantes. Le Comité spécial étudiera la question de savoir s'il pourrait être utile de réitérer la demande de recours aux bons offices du Secrétaire général à cet égard.

29. Les participants ont appelé l'attention des puissances administrantes sur les trois options présentées dans la résolution 1541 (XV) (annexe), par laquelle l'Assemblée générale a déclaré qu'un territoire non autonome pouvait s'administrer complètement lui-même, comme il était envisagé dans la Charte des Nations Unies, par voie : a) d'accès à l'indépendance; b) de libre association; ou c) d'intégration avec un État indépendant.
30. Les participants ont suggéré que pourrait s'appliquer la résolution 2625 (XXV) du 24 octobre 1970 contenant la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, qui énonce notamment que « la création d'un État souverain et indépendant, la libre association ou l'intégration avec un État indépendant ou l'acquisition de tout autre statut politique librement décidé par un peuple constituent pour ce peuple des moyens d'exercer son droit à disposer de lui-même ».
31. Le Comité spécial a remercié l'Algérie, l'Argentine, l'Espagne et le Maroc d'avoir participé au séminaire et a encouragé d'autres États Membres à continuer à coopérer avec lui.

**C. Vues des puissances administrantes, des représentants des territoires et des experts de la région des Caraïbes**

32. Les participants se sont félicités de la présence de représentants des Caraïbes, y compris d'un certain nombre de territoires non autonomes (îles Caïmanes, Montserrat, îles Turques et Caïques) ainsi que d'experts et/ou d'organisations non gouvernementales de la région (Anguilla, Grenade, îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, Montserrat).
33. Les participants ont pris note de la création du Secrétariat d'examen de la Constitution des îles Caïmanes, qui a commencé ses travaux en mars 2007.
34. Dans le cas de Montserrat, les participants ont encouragé la Puissance administrante à consacrer des ressources budgétaires raisonnables au développement économique et autre du territoire, en particulier compte tenu des conséquences toujours présentes de l'éruption volcanique de 1995.
35. Les participants se sont félicités de la nouvelle Constitution des îles Turques et Caïques, entrée en vigueur en août 2006, et ont pris note de l'accent mis par le Gouvernement du territoire sur le développement économique et la modernisation.
36. Les participants ont accueilli avec satisfaction la déclaration d'un expert de l'Université des îles Vierges américaines décrivant les efforts de cette université pour mettre en œuvre un programme d'éducation de la population au sujet de la future convention constitutionnelle et entreprendre diverses autres activités à cet égard. Le représentant a fait observer que si ces activités ne portaient pas sur la question du statut du territoire par rapport aux États-Unis, cette question pourrait être abordée ultérieurement.
37. Les participants ont également entendu les points de vue de représentants d'organisations non gouvernementales actives dans la région des Caraïbes.

Dans son intervention, la représentante du Anguilla National Council of Women a mis l'accent sur l'importance de l'information des femmes et des jeunes concernant les questions liées à la décolonisation. Pour sa part, la représentante du Grenada Education and Development Programme a examiné les liens entre développement économique durable et indépendance politique.

**D. Vues de représentants d'autres territoires non autonomes**

38. Le séminaire a également accueilli des représentants d'autres territoires non autonomes (îles Falkland (Malvinas)<sup>b</sup>, Gibraltar et Sahara occidental) ainsi que d'un observateur de Sainte-Hélène. Les participants ont tout particulièrement noté les efforts considérables de l'observateur de Sainte-Hélène pour être présent.
39. À l'occasion de l'examen de la question des îles Falkland (Malvinas), les participants ont rappelé que le Comité spécial devrait encourager la reprise des négociations entre les Gouvernements argentin et britannique en vue de trouver une solution durable à la situation, en tenant compte des intérêts de la population du territoire, conformément aux résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies.
40. Les participants ont entendu les observations du représentant des îles Falkland (Malvinas)<sup>b</sup>, qui a proposé que l'Argentine et le Royaume-Uni coopèrent au sujet de questions pratiques dans le sud-ouest de l'Atlantique.
41. Le représentant du Gouvernement de Gibraltar a fait le point de l'évolution de la situation constitutionnelle et s'est félicité du cadre trilatéral de dialogue avec l'Espagne et le Royaume-Uni.
42. Les participants ont pris note des commentaires de l'observateur de Sainte-Hélène au sujet des dispositions à l'égard du Royaume-Uni. Ils ont accueilli avec satisfaction les progrès réalisés concernant l'aéroport de Sainte-Hélène.
43. En ce qui concerne le Sahara occidental, les participants se sont félicités de l'évolution de la situation au cours des derniers mois et ont appuyé la résolution 1754 (2007) du Conseil de sécurité, par laquelle ce dernier demande, entre autres, aux parties d'engager des négociations de bonne foi sans conditions préalables, en tenant compte des développements survenus ces derniers mois, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et noté le rôle et les responsabilités des parties à cet égard. Les participants ont également rappelé le mandat du Comité spécial concernant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

**E. Suite donnée au séminaire régional de 2006 pour le Pacifique, y compris le cas des Tokelaou**

44. Les participants ont noté avec préoccupation les installations et activités militaires des puissances administrantes des territoires non autonomes, qui sont contraires aux droits et aux intérêts des peuples concernés et qui créent de graves risques pour la santé et l'environnement.

### **Cas des Tokélaou**

45. Les participants ont pris note de la décision des Tokélaou d'organiser un deuxième référendum d'autodétermination en novembre 2007, et ont déclaré que le droit à l'autodétermination devrait être abordé et soutenu au cas par cas. Ils ont également constaté que les trois parties (Tokélaou, Puissance administrante et ONU) devraient engager un effort concerté afin que la population des villages des Tokélaou et que les Tokélaouans vivant à l'étranger soient pleinement informés du projet de traité et de constitution et puissent en débattre au cours des mois conduisant au référendum.

### **F. Rôle du système des Nations Unies concernant l'aide aux territoires non autonomes**

46. Le Comité spécial s'est félicité de la participation du représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que de la déclaration faite au sujet des activités de coopération technique dans les territoires non autonomes des Caraïbes. Ils ont pris acte de l'assistance et de la coopération fournies par le système des Nations Unies et les organisations régionales.
47. Les participants se sont prononcés en faveur d'une coopération plus étroite entre le Comité spécial et le Conseil économique et social afin d'accroître l'assistance des Nations Unies aux territoires non autonomes dans les domaines économique et social.
48. Tous les territoires non autonomes devraient avoir accès aux programmes appropriés des Nations Unies dans les domaines économique et social, y compris ceux découlant des plans d'action des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, afin de renforcer leurs capacités et de se préparer comme il se doit à s'administrer complètement eux-mêmes.
49. Les participants ont souligné que les organismes des Nations Unies devraient continuer de chercher les moyens de renforcer le soutien déjà apporté aux territoires non autonomes restants et élaborer des programmes d'aide à leur intention. Ils devraient également formuler des propositions concrètes en vue de l'application intégrale des résolutions pertinentes par les institutions spécialisées, conformément à la résolution 56/67 de l'Assemblée générale du 10 décembre 2001.
50. Les participants se sont déclarés conscients de la vulnérabilité des petits territoires insulaires non autonomes qui continuaient d'être un grave sujet de préoccupation et du fait que cette vulnérabilité ne ferait que croître si des mesures n'étaient pas prises d'urgence pour consolider et renforcer les capacités des territoires en question, conformément à la déclaration de Maurice<sup>c</sup>.

<sup>c</sup> *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.05.II.A.4 et Corr.), chap. I, résolution I, annexe I.

## Appendice I

### Liste des participants

#### Membres du Comité spécial

Saint-Vincent-et-les Grenadines	Margaret Hughes Ferrari (Présidente)*
Chili	Jose Antonio Cousiño
Chine	Bian Ge*
Congo	Luc Joseph Okio* (Vice-Président)
Côte d'Ivoire	Guillaume Baily-Niagri*
Cuba	Rodrigo Malmierca Díaz* (Vice-Président)
	Victoria M. Delgado
Fédération de Russie	Denis Paletskiy*
Grenade (pays hôte)	Angus Friday
	Cyrilla R. Steele
Indonésie	Hari Prabowo
Iran (République islamique d')	Hossein Maleki*
Saint-Kitts-et-Nevis	Carlisle Richardson*
Timor-Leste	Sofia Borges
Venezuela (République bolivarienne du)	Edna Figuera

#### États Membres de l'ONU

Algérie	Mahieddine Djeffal
Argentine	Gerardo Abel Díaz Bartolomé
	Ana Marcela Pastorino
Espagne	Alberto Virella
Maroc	Souad El Alaoui
	Gajmoula Bent Ebi
	Kaltoum Al Khayat
	M. Khaddad el Moussaoui

#### Puissance administrante

États-Unis d'Amérique	Edgar Johnson
France (observateur)	Gérard Guillet

\* Membre des délégations officielles du Comité spécial.

### **Territoires non autonomes**

Îles Caïmanes	Alden McLaughlin Orett Connor Suzanne Lookloy
Îles Falkland (Malvinas)**	Richard Davies
Gibraltar	Joseph Holliday Perry Stieglitz Francis Cantos
Montserrat	Claude Hogan Sylvia Gabriel
Îles Turques et Caïques	Jeffrey C. Hall Olincia Missick
Sahara occidental	Ahmed Boukhari

### **Organismes du système des Nations Unies**

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Ronald Williams
Organisation mondiale de la santé/ Organisation panaméricaine de la santé	Gina Watson

### **Organisations non gouvernementales**

Anguilla National Council of Women (Anguilla)	Lana Hoyoung
Grenada Education and Development Programme (Grenade)	Dessima Williams Gloria Payne-Banfield

### **Experts**

Nicole Philip (Grenade)
Howard Fergus (Montserrat)
La Verne E. Ragster (îles Vierges américaines)
Tregenza A. Roach (îles Vierges américaines)

### **Observateurs**

Joseph Bossano (Gibraltar)
William Drabble (Sainte-Hélène)

\*\* Il existe un différend entre l'Argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au sujet de la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas).

## Appendice II

### Message du Secrétaire général

En cette Semaine de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes, je saisir l'occasion du premier message que j'adresse à une réunion organisée par le Comité spécial des Vingt-Quatre pour saluer cordialement tous ceux qui sont réunis à Grenade, dans le cadre du séminaire régional sur la décolonisation pour la région des Caraïbes. Je tiens à remercier le Gouvernement et le peuple grenadiens du généreux accueil qu'ils ont réservé à cette rencontre.

Aider les peuples du monde à devenir autonomes est l'un des objectifs essentiels de l'ONU depuis sa création. Sous ses auspices, près de 750 millions de personnes ont exercé leur droit à l'autodétermination et l'on peut véritablement considérer la décolonisation comme l'une de ses belles réussites.

Aujourd'hui, il reste 16 territoires non autonomes sur la liste de l'ONU. En tant qu'organe mandaté pour faciliter la décolonisation, le Comité spécial organise des séminaires comme celui-ci afin d'offrir aux 2 millions d'habitants de ces territoires un espace où exprimer leurs points de vue sur les problèmes qui leurs sont propres, et d'encourager une communication directe entre lui-même, les représentants des territoires et les puissances administrantes. Comme nous le savons tous, la coopération entre les puissances administrantes, les territoires et l'ONU est essentielle à la bonne exécution du mandat du Comité spécial de la décolonisation.

Dans un acte important d'autodétermination qui aura lieu cette année, les Tokélaou tiendront un deuxième référendum sur l'option de l'autonomie en libre association avec la Nouvelle-Zélande. Le cheminement suivi par ce petit territoire du Pacifique en coopération étroite avec la Puissance administrante témoigne de ce qui peut être réalisé quand il existe une volonté politique constructive. La coopération étroite qui a été entretenue par les deux parties avec le Comité est exemplaire.

Certains territoires, particulièrement dans les Caraïbes, ont également accompli des progrès considérables en matière de développement constitutionnel, politique, économique et social et se sont beaucoup rapprochés de l'autonomie. Je vous engage à continuer d'œuvrer ensemble en vue de trouver la formule et le calendrier pour la réalisation de la décolonisation dans chaque territoire.

Je vous souhaite un séminaire fructueux et concluant.

## Appendice III

### **Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple grenadiens**

*Les participants au séminaire régional pour les Caraïbes,*

*S'étant réunis du 22 au 24 mai à Saint-Georges (Grenade) pour passer en revue les étapes suivantes de la mise en œuvre de la deuxième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme,*

*Ayant entendu l'importante déclaration de M. Elvin Nimrod, Ministre grenadien des affaires étrangères,*

*Prenant note des importantes déclarations des représentants des territoires non autonomes,*

*Expriment leur profonde gratitude au Gouvernement et au peuple grenadiens pour avoir fourni au Comité spécial les installations nécessaires à la tenue de son séminaire, pour avoir contribué de façon remarquable au succès de celui-ci et, en particulier, pour avoir accordé une généreuse hospitalité et réservé une réception chaleureuse et cordiale aux participants au séminaire tout au long de leur séjour à Saint-Georges.*